



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Stations de montagne

Question orale n° 21

Texte de la question

M. Patrick Ollier appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation des stations de ski de basse et moyenne altitudes qui connaissent de graves difficultés économiques du fait du manque de neige au cours de la saison qui s'achève. Si on peut estimer que 25 p. 100 des stations de haute altitude situées dans les Alpes du Nord, et accessoirement sur quelques sites des Pyrénées et des Alpes du Sud, connaissent une augmentation de leur chiffre d'affaires, c'est près de 75 p. 100 des autres stations de caractère « stations villages » de l'ensemble des départements de montagne qui subissent de plein fouet une baisse très importante de chiffre d'affaires, qui est pour certaines de plus de 60 p. 100. Pour lutter contre l'impact économique et social de cette mauvaise saison, les perspectives de licenciement des personnels concernés et la faillite des entreprises de ces stations, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre en ce qui concerne : le report des échéances fiscales et sociales des différents acteurs économiques des stations concernées ; les mesures sociales en faveur de l'emploi local, comme l'intervention du fonds spécial des ASSEDIC pour les saisonniers en rupture de contrat, afin que la part patronale des charges sociales soit prise en compte ; les mesures de reechelonnement de la dette bancaire des entreprises grâce à l'intervention de l'État auprès des banques pour une renégociation des durées d'amortissements et l'obtention de différé de remboursement du capital ; l'aide aux collectivités locales concernées, par des avances de trésorerie remboursables. Il serait également souhaitable d'envisager, pour l'avenir, la mise en place d'un dispositif de soutien automatique en cas d'absence de neige, avec un système de classement « zone sinistrée » pour les stations touchées. Il lui signale que ces mesures qui n'engagent aucune dépense particulière de la part du Gouvernement sont vivement attendues par les professionnels de la montagne actuellement en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Ollier Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 21

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 1993, page 173

Réponse publiée le : 30 avril 1993, page 274

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 avril 1993